



-----  
DIRECTION GENERALE DES DOUANES  
ET DROITS INDIRECTS

-----  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
DOUANES ET DROITS INDIRECTS  
DE POINTE-NOIRE  
-----

## Compte rendu de la journée des partenaires du vendredi 12 juillet 2013

La journée des partenaires du vendredi 12 juillet 2013 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Départementale des Douanes et Droits Indirects de Pointe-Noire, sous la présidence de Madame la Directrice Départementale.

Les points suivants ont été abordés au cours de la réunion :

- **Le démarrage effectif des activités de la Société Africaine de Services (SAFRICAS)**

Plusieurs partenaires ont indiqué que la société SAFRICAS a bel et bien démarré ses activités. Cependant, dans cette phase de démarrage il leur est difficile d'apprécier les conséquences de la présence de ladite société dans le processus de dédouanement.

Par ailleurs, d'autres participants se sont interrogés sur plusieurs aspects liés à l'installation dans le Port Autonome de Pointe-Noire et au fonctionnement de cette société, à savoir l'emplacement de son siège social, sa vocation, son utilité, le mode de contrôle des conteneurs et de perception de ses honoraires, ainsi que le coût de ses prestations.

Suite à ces interrogations, plusieurs partenaires ont réagi :

- Le Directeur de Congo Terminal a fait savoir que le contrôle des conteneurs et la perception des honoraires se font par les consignataires et ce, en dehors de la zone logistique.
- Intervenant au nom du Collectif National des Transitaires (CNT), Monsieur Alain BAKALA de TRANSLO a informé les participants des démarches que ce syndicat patronal entend mener auprès de la société SAFRICAS pour mieux comprendre sa vocation et son utilité dans la chaîne logistique de dédouanement.

- Monsieur Anicet TCHIBINDA de la société MAERSK a souhaité l'intégration de cette société au Guichet Unique de Dédouanement (GUD).
- Les Colonels Léon GOTO et Jean Bruno KANGA, respectivement Divisionnaire adjoint de la Surveillance et Chef de la Brigade Scanner, ont fait savoir que la douane a cherché en vain à localiser cette société. Ils ont lancé un appel à quiconque la localiserait d'en informer la douane.

- **Le fret maritime des véhicules**

Au regard des débats contradictoires suscités par la question de savoir quels sont les vrais prix à payer concernant le fret maritime des véhicules, il a été retenu que les participants prennent contact avec le Conseil Congolais des Chargeurs et les consignataires pour de plus amples renseignements.

- **L'obligation de produire le certificat d'origine**

Monsieur KIMBEMBE, représentant la société SOCOTRANS, a fait savoir la difficulté rencontrée au niveau du Guichet Unique de Dédouanement pour les marchandises en provenance de l'Union Européenne (UE), pour lesquelles le Service exige la production du certificat d'origine, malgré la présence dans le dossier du certificat EUR1.


Le Colonel Jean Bruno KANGA a indiqué que les marchandises en provenance de l'Europe ne sont pas accompagnées par les certificats d'origine. Elles sont plutôt couvertes par le certificat EUR1 qui indique déjà l'origine de la marchandise.

- **L'ouverture des bureaux des douanes le samedi 13 juillet 2013**

Madame la Directrice a informé les partenaires que sur instruction de la hiérarchie, les services de douane travailleront normalement le samedi 13 juillet 2013. Par conséquent, les usagers ne seront pas tenus de produire les demandes d'ouverture de bureau.

Commencée à 9H15, la réunion a pris fin à 10H15.

**La Directrice Départementale des Douanes  
et Droits Indirects,**



**Madame LOEMBA Florence.**